



**HAL**  
open science

## La frontière comme espace liminal

Marie-Christine Fourny

► **To cite this version:**

Marie-Christine Fourny. La frontière comme espace liminal : Proposition pour analyser l'émergence d'une figure de la frontière mobile dans le contexte alpin. *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 2014, 101 (2), pp.2-11. 10.4000/rga.2115 . hal-00965172

**HAL Id: hal-00965172**

**<https://hal.science/hal-00965172>**

Submitted on 24 Mar 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La frontière comme espace liminal. Proposition pour analyser l'émergence d'une figure de la frontière mobile dans le contexte alpin

**Marie-Christine Fourny**, « **La frontière comme espace liminal** »,

*Article paru dans Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 101-2 | 2013, mis en ligne le 09 janvier 2014, consulté le 20 mars 2014. URL : <http://rga.revues.org/2115> ; DOI : 10.4000/rga.2115

Résumé :

L'article se propose d'examiner la liminalité comme une figure particulière de la frontière et de la limite<sup>1</sup>. Il montre que les approches anthropologiques font de l'espace liminal un mode de gestion sociale du rapport à la norme. Dans des analyses plus récentes, la liminalité permet de mettre en évidence la manière dont se construisent des situations d'altérité, dans un jeu complexe engageant le pouvoir, le lieu et les normes sociales et spatiales. L'analyse du projet d'élaboration d'une stratégie macro-régionale pour les Alpes en donne une illustration. Ce projet vise en effet à unir un espace «Alpes» autour d'objectifs communs. Il soulève la question de la frontière alpine, qu'il s'agisse des frontières nationales à transgresser, de la limite de la montagne à faire bouger ou du périmètre de l'Arc alpin à définir. Les représentations de la limite alpine telles qu'elles sont engagées dans l'action amènent à la conclusion d'une possible construction –à la fois cognitive et fonctionnelle- d'un espace alpin liminal.

Mots-clés : macro-région, liminalité, frontière, espace alpin, limite

This article examines the concept of liminality as it relates to the terms 'border' and 'limit'<sup>1</sup>. It shows that early anthropological approaches refer to liminal space as a means of managing the dynamic relationship with the norm in a social structure. In more recent analyses, liminality is used to demonstrate the way in which situations of otherness develop, in a complex interplay of power, place, and social and spatial norms. Analysis of the project to develop a macro-regional strategy for the Alps provides an illustration of this. Thus, the MRS project aims to unite an "Alps" space around common objectives. It raises the question of the alpine border, whether in the context of national borders to be crossed, the limit of the mountain area to be moved, or the area of the Alpine Arc to be defined. Representations that are found of the alpine limit lead us to conclude that a liminal alpine space can be constructed in both a cognitive and functional sense.

**Keywords** :border, macro-region, liminality, alpine space, limite

---

<sup>1</sup> La problématique de la liminalité dans l'analyse des frontières en montagne a fait l'objet d'un axe de travail du

A considérer la diversité des acceptions de la mobilité de la frontière (cf introduction) - les mouvements de personnes et de biens, la dispersion dans l'espace des fonctions de la frontière, les mutations dans les formes, aussi bien que l'instabilité des référentiels de la limite-, la frontière mobile, de manière métaphorique et synthétique, exprime la profonde transformation à l'œuvre dans la gestion de la différenciation. Elle interpelle le géographe parce que l'espace n'a plus ni même statut, ni mêmes valeurs dans cette gestion : les territoires continuent à indexer les identités, mais les processus de contrôle se sont affranchis de leurs limites spatiales. En ce sens, elle représente moins une nouvelle figure spatiale de la frontière qu'un nouveau rapport entre espace et différenciation des sociétés. Elle demande alors de saisir l'espace en tant qu'opérateur, à travers ses différents rôles de support, outil, référent ou matériau dans la construction du rapport à l'autre, et d'examiner les figures spatiales de la frontière en fonction de ces rôles. C'est dans ce cadre problématique que nous proposons une réflexion sur la figure particulière de la frontière qu'est la liminalité, dans une application à la montagne alpine.

Pourquoi la liminalité ? Cette «ancienne» notion anthropologique nous semble avoir un double intérêt heuristique. Parmi l'ensemble des figures invoquées pour exprimer la frontière mobile, elle représente une catégorie possible rarement utilisée. Elle caractérise, notamment en géographie, une étendue issue du passage et de la transition. Mais elle ne considère pas la seule dimension morphologique de zone frontalière intermédiaire : l'espace liminal est celui où se gère la relation et où se fixe le statut social de celle-ci. La liminalité permet de ce fait de saisir cette dynamique entre la forme spatiale de la frontière et la fonction frontalière de l'espace.

Compte tenu de cette valeur analytique, un certain nombre de situations peuvent être éclairées lorsqu'elles sont examinées au prisme de cette notion. Nous tenterons d'éprouver cette idée à partir de l'exemple des Alpes. Cette montagne qui a longtemps été utilisée pour incarner la rationalité de la frontière linéaire et fixe se trouve aujourd'hui confrontée à la vision d'une unité alpine ; une unité porteuse d'une unité d'action et de gestion. Il en ressort une tension particulière entre le dépassement des frontières étatiques, la construction d'une entité transnationale et la définition de sa distinction : sur quel espace, sur quelles délimitations fixer et référer une action postulant l'unité des Alpes ? Cette question n'est pas nouvelle, elle s'est posée au sein des différents Etats alpins lors de la définition de périmètres pour une politique montagne, puis au sein de l'Europe et trouve aujourd'hui une nouvelle actualité à travers la constitution d'une macro-région alpine. Le débat laisse entrevoir l'émergence d'une nouvelle figure de la frontière, dont nous faisons l'hypothèse qu'elle ressortit de la liminalité. Pour confronter le potentiel théorique et méthodologique de la liminalité dans l'analyse de la frontière mobile et son caractère opérationnel dans l'analyse de mutations de la limite, notre propos est organisé en deux temps. La première partie discute la liminalité, l'évolution des approches et leur pertinence dans l'analyse des frontières mobiles. La seconde partie examine la figure de la liminalité dans la délimitation des Alpes au travers du débat actuel sur la macro-région.

**La construction de la liminalité par l'anthropologie : entre-deux, altérité et normes**

L'origine du terme de liminalité est généralement attribuée à l'anthropologue Arnold Van Gennep. Etudiant les sociétés primitives. Il établit un schéma général des rituels qui organisent le changement de statut social, qu'il regroupe en une catégorie générale des « rites de passage » (Van Gennep, 1909). Il montre une structure en trois phases, dans laquelle la séparation avec le groupe social initial et l'agrégation à un nouveau groupe encadrent la phase liminale intermédiaire. Celle-ci correspond à une phase d'incertitude, transitoire, imprécise, sans cadre défini, et de fait parfois dangereuse.

Cette décomposition a l'intérêt d'examiner le changement de statut social comme un passage inscrit dans une temporalité propre. Il caractérise un état intermédiaire entre deux positions stables, intégrées et normées, se traduisant par l'absence d'identité. La liminalité se définit en négatif, en renvoyant à ce qu'elle n'est pas : ni enfant ni adulte, ni homme ni femme, ni nomade ni sédentaire... Elle confère donc un statut à cette situation particulière de changement qu'elle pose comme une altérité fondamentale. Dans le même temps, elle permet de conduire et de contrôler l'incertitude inhérente à l'acquisition d'une nouvelle identité, puis de signifier collectivement l'intégration finale dans un groupe donné. Elle pourrait donc être interprétée comme un mode de gestion et de contrôle de la transformation des statuts sociaux et de la mise en conformité aux normes sociales. La liminalité a souvent un espace propre, qui circonscrit en quelque sorte l'absence d'identité et la met à distance.

Nombre d'objets géographiques peuvent être considérés comme des espaces liminaux : confins, lisières, zones terraquées, friches ou no man's land marquant une transition spatiale d'un milieu à un autre, ou encore marges et périphéries traduisant une extériorité socio-spatiale. Chacune de ces formes révèle une dialectique entre des catégories normatives d'identification et la reconnaissance d'un état qui n'appartient à aucune d'entre elles. Mais l'on reste dans une morphologie spatiale de la transition et de l'entre-deux qui ne rend pas compte de la manière dont l'espace peut être acté pour la gestion du passage par l'espace.

Le concept sort par la suite de l'anthropologie classique et des rituels des sociétés exotiques. Dans les sociétés contemporaines, il traduit la *communitas* (Turner, 1969), moment temporaire et représentant l'inverse de la norme, ou est utilisée pour caractériser des rapports sociaux-spatiaux temporaires à l'instar des pèlerinages ou des plages (Andrews & Roberts, 2012). D'autres types de situation sociale, notamment celle du handicap en ont élargi la signification en mettant l'accent sur la différence et le rapport à la norme (Murphy, 1987 ; Willett et Deegan, 2001). La question de l'altérité devient là celle de l'incapacité d'un système normatif à produire de nouveaux référentiels d'identification.

Le concept s'enrichit dans l'usage qu'en fait la critique postcoloniale du nationalisme. Homi Bhabha (1994) définit la liminalité comme une position d'interstice qui aurait une valeur stratégique : son rapport particulier aux normes lui confère une capacité à subvertir la norme. Si elle traduit une transformation des identités, il ne s'agit pas d'un passage entre identités normées, mais plutôt du processus social d'interactions par lequel se retravaillent des identifications. La liminalité est ainsi posée comme un mode de construction de soi, qui passe par l'hybridation, le métissage et le refus de formes imposées. Le « ni l'Un ni l'Autre » des travaux antérieurs devient l'« articulation d'éléments contradictoires » (Bhabha, 1994).

L'incertitude et le danger de la situation demeurent, puisqu'elle conduit à la contestation de la norme. La liminalité d'Homi Bhabha ne contredit pas les valeurs antérieures du terme mais met l'accent sur un processus complexe de différenciation et de genèse de nouvelles catégories. Elle permet notamment de réfuter le mode de construction de l'altérité qui la définirait dans une fixité de la différence et dans la hiérarchie de leurs valeurs. Elle ne représente plus alors un instrument de gestion de l'altérité au service de la norme, ni le tiers statut des études sociologiques, mais un processus. Dans celui-ci, l'altérité n'est pas posée dans un *rapport* à une institution sociale ou politique mais dans la production de ses références.

### **La liminalité comme figure de la frontière mobile**

Comment positionner la liminalité dans l'analyse de la frontière mobile et quel peut en être l'apport ? Il ne s'agit pas seulement d'un type d'espace, soit de marge, soit intermédiaire. Intégrant différentes dimensions de la frontière, elle permet de mettre en évidence des significations peu apparentes dans un contexte contemporain. Elle donne notamment à la frontière un statut de réseau socio-technique (Latour, 2005) en l'approchant comme un collectif associant des objets, des acteurs (le migrant ou la police des frontières), des lieux et des réglementations. Si certaines approches ont pu être réductrices en la considérant soit d'un seul point de vue spatialiste (espaces de transition) soit d'un seul point de vue sociologique (métissage, *communitas*, marginalité), elle qualifie d'abord un rapport dynamique à la norme, dans les processus de désintégration ou d'intégration, dans les modes d'identification, les sociabilités, de production et de contestation.

Dans le cadre d'une approche géographique, elle mène donc à examiner la frontière dans le rapport entre l'espace et la norme. Si l'on envisage la frontière comme une modalité, inscrite dans l'espace, de la gestion de la circulation entre des territoires de normes différentes que sont les Etats, la liminalité invite à considérer le passage comme un en-soi. Elle renvoie alors moins au métissage et à l'hybridité qu'à des formes d'a-territorialité à l'image de l'hétérotopie de Foucault. Intégrant la question du temps, elle questionne la formation d'identités issues du mouvement, qu'il s'agisse de nomadisme (Retraillé, 2005, 2011 ; Gagnol, 2005) ou des sociabilités dans le transport (Cailly et al, 2013).

Elle interroge également, de manière réflexive, les référents normatifs de la relation, leur dynamique et leur transformation dans la relation. En termes géopolitiques, cela conduit à poser les territoires comme les effets de leurs relations, et en termes épistémologiques, à penser les catégories géographiques comme des normes issues de l'action politique et aménagiste (Debarbieux et Fourny, 2004). Ainsi considérée, la liminalité pourrait s'inscrire dans une géographie de l'espace mobile telle que la développe Denis Retraillé (2005, 2011 ; Retraillé, Walther et Pissot, 2012). Non pas qu'elle soit la frontière de l'espace mobile<sup>2</sup>, mais parce qu'elle donne une place centrale au mouvement conjoint des significations et des référentiels définissant les lieux. De la même manière, la liminalité fait de la frontière un

---

<sup>2</sup> , que Retraillé représente de manière très différente par «l'Horizont»

espace où se construit la relation entre les parties, et où dans le même temps, par cette construction, se redéfinissent les parties en présence.

### **Une figure de la liminalité : la délimitation d'une macro-région alpine**

Essayons d'éprouver ce jeu entre frontière et norme dans l'analyse d'une problématique montagnarde. Nous proposons pour cela de convoquer la liminalité au prisme de la constitution d'une macro-région alpine, en l'utilisant pour sa valeur analytique dans le débat en cours, avec l'hypothèse qu'elle représente une nouvelle figure de la limite de l'Arc alpin. La question de la limite de la montagne en général et donc de l'espace alpin en particulier, est une question récurrente, dans la mesure où cet « objet géographique » reste –paradoxalement– incertain. A la fois incontestable dans sa réalité physique, par l'expérience sensible que l'on peut en avoir, dans les effets bio-physiques de la pente et de l'altitude, il est indéfinissable en tant qu'objet naturel (Debarbieux et Rudaz<sup>3</sup>, 2010 ; Price, Lysenko et Gloersen, 2004). La montagne est cependant mobilisée politiquement et socialement ; construite par l'action et les idéologies qui les portent : elle représente «une catégorie géographique de l'action collective et des politiques publiques» (Debarbieux et Rudaz, 2010).

Le projet de macro-région, en cours de débat, engage ce processus de co-construction entre un projet porteur d'une idéologie et d'une intentionnalité spatiales, et la définition de l'espace qui en est l'objet. Il s'agit une nouvelle fois, de « faire les Alpes » dans une perspective transnationale. L'opération met en jeu la limite d'une nouvelle région alpine, en tant qu'espace support du projet. Elle questionne la dynamique des frontières existantes et les facteurs de cette « mobilité » des frontières des Alpes. Elle questionne également les normes, au travers des intentions du projet et des représentations de la montagne qui lui sont associées. Nous sommes donc dans un processus de réinvention de la montagne et de ses limites, pour lequel le recours à la notion de liminalité peut être pertinent, au vu de l'analyse précédente.

La reconnaissance d'une région alpine ayant pour référent la montagne et se construisant politiquement autour d'orientations communes et transfrontalières s'est faite progressivement dans la seconde moitié du vingtième siècle. Du point de vue de la configuration spatiale, nous pouvons dégager trois types d'organisation. Un premier est celle de structures régionales transfrontalières, telles que les communautés de travail<sup>4</sup> ou, depuis 2006, l'Eurorégion Alpes Méditerranée. Aucune de ces aires toutefois ne considère la totalité de l'Arc alpin. Si elles développent des liens de part et d'autre de la ligne de crêtes et des frontières nationales, elles tendent à instaurer une segmentation longitudinale de la coopération. Un second type est représenté par les institutions fédérant territorialement l'ensemble de l'arc alpin. Elles sont essentielles dans le projet actuel puisqu'elles constituent les formes de régionalisation pré-existantes et fixent les références de la délimitation à l'échelle de l'Europe. La première est celle de la Convention alpine. Ce traité international ratifié en 1991 engage les États alpins avec l'Union européenne et définit les Alpes comme un écosystème à préserver, avec un périmètre d'application proche des délimitations bio-physiques de la montagne (Church,

---

<sup>3</sup> On trouvera dans ce dernier ouvrage les éléments du débat entre la montagne comme objet scientifique et la montagne comme construit social.

<sup>4</sup> ARGE ALP, Alpes-Adriatique et COTRAO

2011). Un second espace de coopération est issu du programme européen de coopération interrégionale «Alpine Space». Défini sur une base régionale (NUTS 2), il englobe une zone large, comprenant une aire de montagne ainsi que les piémonts et plaines périalpines, dont les grandes métropoles périphériques. A côté de cette coopération fondée sur une logique zonale, un troisième type de structuration est d'ordre réticulaire. Certaines organisations en réseau ne portent que une partie des Alpes<sup>5</sup>, mais nombreuses sont celles qui solidarisent l'ensemble de l'Arc alpin<sup>6</sup> (Debarbieux et Rudaz, 2010 ; Petite, 2011). Elles partagent un même référentiel d'action, mettent en place une image commune, organisent des collaborations sur des thématiques diversifiées, contribuant ainsi à l'institutionnalisation des Alpes (Del Biaggio, 2009). Ces réseaux définissent une nouvelle territorialité où « le projet ne dépend plus de ressources locales, mais d'objets et de compétences disséminés dans des espaces divers » (Petite, 2011). La macro-région alpine, dernière structuration en débat, postule une nouvelle configuration de l'action, sur le mode du projet territorialisé. Marque-t-elle de ce fait un nouveau mode de construction ou de représentation des limites de l'espace alpin de référence ?

D'un point de vue institutionnel, elle renvoie à une plus grande souplesse dans les délimitations, non sans contradictions et ambiguïtés. La démarche macro-régionale a été initiée par la Baltique en 2009, puis le Danube. Une dizaine d'autres projets sont sur les rangs (Alfonsi 2012), témoignant de l'intérêt qu'elle suscite. Les régions alpines se sont emparées assez vite de cette nouvelle possibilité de coopération. En mai 2010 une déclaration est signée par plusieurs régions autrichiennes, suisses et allemandes, rejointes ultérieurement par la France et l'Italie. Elle conduit en 2012 à la rédaction d'un texte d'intention commun mis en débat dans les différents pays en associant notamment les Régions, la CIPRA<sup>7</sup>, l'association européenne des élus de montagne et les Etats concernés. Le 23 mai 2013, une résolution « en faveur d'une stratégie macro régionale pour les Alpes » est adoptée par le Parlement européen<sup>8</sup>.

La macro-région s'inscrit dans la recherche d'une approche territorialisée des politiques européennes (Braun et Kovács, 2011, Dubois et alii, 2009). Elle n'est pas fondée sur des critères spatiaux et sur une homogénéité a priori, mais sur des enjeux communs. La démarche met d'ailleurs en avant la définition d'un projet, sous la forme d'une Stratégie Macro-régionale (SMR) dont le champ d'application est celui de la « macro-région ». Il s'agit d'une échelle de coordination, des acteurs, des programmes et des projets, dont on attend de nouvelles modalités de gouvernance, plus flexibles et favorisant une dynamique ascendante (Samecki, 2009). La macro-région ne représente donc pas une nouvelle zone de programmes et d'aides spécifiques. Elle revient sur l'idée de circonscriptions pertinentes, fondées sur des principes de découpages objectivables et fixant de manière descendante le cadre des actions, pour viser des démarches moins normatives, mieux insérées dans les contextes locaux et

---

<sup>5</sup> telles que ARGE Alpenstädte ou «RÉGIONALP» sur les Alpes orientales

<sup>6</sup> «Alliance dans les Alpes», le «Réseau alpin de zones protégées» (Alparc), l'ISCAR (International Scientific Committee for Alpine Research), entre autres

<sup>7</sup> CIPRA : Commission Internationale pour la Protection des Alpes

<sup>8</sup><http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2013-0229+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

reflétant « la nature et la géographie des processus de développement » (CPRM, 2010). On est donc dans un contexte de limites floues, d'une géométrie de l'action variable, où l'objectif partagé définit la pertinence de l'espace d'intervention (Dühr, 2011, Stocchiero, 2010). Dans le contexte d'une problématique portant sur les frontières, on peut également ajouter que la macro-région constituerait une manière de gérer les relations avec les pays frontaliers de l'Europe (Dubois et alii, 2009, Bialasiewicz et alii, 2012)). Pour la Baltique et la Méditerranée en particulier, elle doit être considérée comme une partie intégrante d'une nouvelle politique de voisinage (Dubois et alii, 2009), dont l'enjeu est celui la gestion de la mobilité entre espaces mitoyens. A l'échelle européenne, c'est donc en quelque sorte l'ensemble de la macro-région qui constitue un espace liminal à fonction de frontière mobile.

Dans les Alpes, la stratégie macro-régionale va engager un débat sur l'espace d'application, autrement dit sur la macro-région alpine, son identité et son étendue. Si une grande partie des expertises (Gloersen et alii, 2013) et des discussions lors des différentes rencontres politiques portent sur les orientations stratégiques, les enjeux ou encore les spécificités des Alpes, la question de la délimitation est cruciale. Elle occupe ainsi une place majeure dans la discussion au Parlement européen à propos de la «*Résolution sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes*» (23 mai 2013). Dans les discours émis à cette occasion comme dans les partis développés par les principaux acteurs du projet (CIPRA, AEM<sup>9</sup>, Convention alpine), apparaissent plusieurs motifs renvoyant à la représentation d'une zone liminale.

#### Limites ou liminalité de la macro-région?

Le débat public<sup>10</sup> montre l'existence de deux référentiels pour la définition de la macro-région : l'espace défini par la Convention alpine pour une part, et celui de l'Espace alpin des programmes européens d'autre part.

La Convention alpine fixe une norme incontestée, au point qu'elle n'apparaît plus comme un construit politique mais comme la reconnaissance d'une évidence : «la Convention alpine délimite les Alpes, comme le veut le bon sens<sup>11</sup>, à environ 190 000 km<sup>2</sup> et 14 millions d'habitants», affirme ainsi Werner Bätzing (Bätzing, 2011). La plupart des groupes politiques<sup>12</sup> souligne «l'importance d'aligner le contenu de la stratégie pour les Alpes sur la convention alpine», à l'instar de ALDE<sup>13</sup>. Cette restriction reproduit la représentation d'une rupture entre une zone alpine interne de montagne et une zone périphérique qu'il s'agit d'exclure. La macro-région est acceptée sous réserves qu'elle «ne bénéficie pas aux grandes

---

<sup>9</sup> Association des Elus de Montagne

<sup>10</sup> les matériaux utilisés sont ceux du débat au parlement, des propositions de résolution déposés par les différents groupes au parlement européen, des compte-rendu des séminaires d'acteurs (Grenoble, Annecy, Innsbruck) qui se sont tenus en 2012 et 2013, des prises de position rendues publiques par l'AEM et la Cipra, dans leurs publications et sur leur site Internet.

<sup>11</sup> c'est nous qui surlignons

<sup>12</sup> les citations des groupes politiques sont extraites du compte-rendu du débat, référence CRE 23/05/2013 – 6, disponible sur

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=CRE&reference=20130523&secondRef=ITEM-006&language=FR&ring=P7-RC-2013-0190>

<sup>13</sup> proposition de résolution au nom du groupe ALDE (Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe), 20/05/2013, document de séance du parlement européen



villes des territoires périphériques»<sup>14</sup> (groupe GUE/NGL). La région périphérique est tout simplement différente : *«Ich bin auch davon überzeugt, dass sich eine Makrostrategie für die Alpen mit den Alpen beschäftigen muss, also mit den Herausforderungen der Berge, und nicht mit den Herausforderungen der pedoalpiner Gebiete. (...) das sind zwei unterschiedliche Dinge, die man nicht vermischen darf (...)»*<sup>15</sup> (groupe PPE<sup>16</sup>). La position est également tenue par l'EFD<sup>17</sup> pour qui on ne peut concilier une politique spécifique pour les Alpes et les grandes villes : *«Io trovo che sia difficilmente compatibile una politica specifica per le Alpi e per la gente di montagna e che sposi, nello stesso tempo, le esigenze delle grandi città (...)»*<sup>18</sup>.

Les défenseurs d'une macro-région large intégrant les villes péri-alpines trouvent quant à eux une légitimité dans la délimitation institutionnelle. L'Association des Elus de Montagne défend le fait qu' *«on ne peut pas s'arrêter à la partie montagnaise sans considérer qu'un certain nombre d'autorités régionales ont un périmètre administratif plus large et englobent souvent, outre les zones de piémont, les grands bassins fluviaux attenants : c'est la logique de massif»* (Evrard, 2009). On retrouve cette conception dans l'approche du groupe SD<sup>19</sup> : *«Deve esserci il territorio premontano e magari anche la collaborazione con le città – che non sempre sono un punto di oppressione, possono essere magari dei livelli che si interfacciano con quelli territoriali »*<sup>20</sup>. Dans une proposition synthétique originale, la Cipra conçoit une organisation sous la forme d'un espace interne et d'un espace périphérique : *«s'il faut toutefois définir un périmètre d'application de la SMR Alpes, la CIPRA propose un modèle concentrique constitué d'une zone alpine centrale et d'un espace alpin de coopération»* (Cipra, 2013). La zone périphérique est là intégrée dans la stratégie, sans pour autant contrevenir à une conception fixiste des limites de ces espaces.

C'est l'existence de deux périmètres légitimes qui produit la liminalité. En effet, s'il se présente sur le mode de la rupture, le périmètre normatif de la convention alpine n'est pas suffisant pour produire une opposition binaire alpin/non alpin. Dans le même temps, le caractère urbain de la zone périphérique n'autorise pas son intégration dans une identité alpine, mais l'inscription dans l'Espace alpin administratif, comme les relations fonctionnelles lui confèrent une légitimité. Il en résulte une zone d'incertitude identitaire, qui n'est pas caractérisée en propre et dont la définition reste référée aux Alpes : les métropoles ne sont pas non-alpines, mais selon le cas, extra alpines, pédo-alpines, ou encore péri-alpines. Cet espace périphérique reste perçu sur le mode de la menace, reproduisant une opposition ville/montagne installée depuis le 17<sup>e</sup> siècle. On voit dans le rapport aux villes de bordure un risque de domination, car *«étendre la macrorégion à un territoire plus vaste pourrait avoir*

---

<sup>14</sup> Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique

<sup>15</sup> *«je suis convaincue qu'une macro stratégie pour les Alpes doit traiter des Alpes, c'est-à-dire des défis que pose la montagne, et non des défis des territoires de piémont (...) - ce sont là deux choses bien distinctes que nous ne devons pas confondre»*.(trad. K. Koop).

<sup>16</sup> Groupe du Parti populaire européen

<sup>17</sup> Groupe Europe libertés démocratie (Europe of Freedom and Democracy)

<sup>18</sup> *«Je pense qu'il est difficilement compatible qu'une politique spécifique aux Alpes et aux populations de montagne puisse en même temps épouser les exigences des grandes villes (...)»* (Trad. V. Giordano)

<sup>19</sup> Alliance progressiste des socialistes et des démocrates

<sup>20</sup> *« Il faut une zone de piémont et pourquoi pas une collaboration avec les zones urbaines – qui ne sont pas toujours une source d'oppression, au contraire, elles peuvent être à l'interface des niveaux territoriaux »* (Trad. V. Giordano)

pour conséquence que la région extra-alpine, avec ses métropoles et ses centres industriels, dominerait la véritable région alpine du point de vue de la taille de la population et du pouvoir économique» (Verts et SD). L'intégration de cet espace liminal mettrait en danger l'identité des Alpes : «*Se però l'idea della macroregione alpina viene trasformata in una somma di strumenti che servono alle economie che stanno a valle e a monte delle Alpi, ne cambia la natura e le Alpi diventerebbero una sorta di fastidio*» (S&D)<sup>21</sup> ; «les aires urbaines offrent des opportunités d'emploi et d'éducation. Toutefois elles portent en elles le risque de transformer partiellement les espaces ruraux alpins en 'dortoirs' (périurbanisation)» (Convention alpine, 2012). Dans cette logique : «ce n'est qu'en se montrant unies au sens de la Convention alpine que les Alpes peuvent discuter sur un pied d'égalité avec les métropoles extra-alpines des questions de développement territorial et d'agencement des interactions. Si, par contre, les Alpes étaient délimitées comme «Espace alpin» au sens large, les grandes métropoles n'auraient comme partenaires en face d'elles que des communes et des territoires alpins de petite taille, peu armés pour faire face à cette concurrence» (Bätzing, 2011).

Au final, la Résolution adoptée par le parlement européen reproduit une limite fixe. Elle inscrit l'espace stratégique dans celui de la convention alpine et exclut l'espace urbain de piémont<sup>22</sup>. Face à cette impasse, une autre approche se manifeste qui engage la notion même de la limite. Définissant la macro-région comme une aire de collaboration, elle élargit dans le même temps le sens et l'étendue d'un espace liminal montagnard.

#### L'espace liminal de la négociation identitaire

L'initiative macro-régionale rend compte également de l'élargissement d'une démarche stratégique sur l'ensemble de l'Arc alpin. L'enjeu porte alors sur la capacité de la macro-région à se positionner en acteur et à développer une autonomie dans la définition du projet. Dans ce rapport au territoire, la norme permettant de fixer la limite disparaît, faute d'un encadrement institutionnel qui en fixerait les critères.

En conséquence la définition du territoire est ouverte, bien qu'elle ne soit pas unanime. Le commissaire Samecki la fonde à travers l'action : «*there is no standard definition for a macro-region [...]*» (Samecki, 2009). D'autres l'ancrent dans un «même bassin de vie: espace maritime, massif montagneux, bassin fluvial» (Alfonsi, 2012), pour mieux souligner qu'elle n'est pas fonction de découpages administratifs ou institutionnels. Localement, cette conception relationnelle de l'espace macro-régional est tout particulièrement portée par l'AEM<sup>23</sup>, et défendue par le groupe S&D : «*Quarto e ultimo punto: il territorio, la*

---

<sup>21</sup> «En revanche, si l'idée de la macrorégion alpine conduisait à un ensemble d'outils utiles aux économies en aval et en amont des Alpes, son objectif en serait modifié et les Alpes deviendraient d'une certaine manière un poids» (Trad. V. Giordano)

<sup>22</sup> Le « point 5 » indique «que la portée géographique de la stratégie pour les Alpes doit se concentrer sur le territoire couvert par la convention alpine, faisant ainsi la distinction avec la région extra-alpine, avec ses plus grandes villes et ses centres industriels » (Parlement Européen, 2013). La qualification d'extra-alpin se lit bien là comme un «hors des Alpes».

<sup>23</sup> «la logique de massif, (...) permet de dynamiser et d'équilibrer les solidarités « Montagne-Vallée-Ville-Piémont » qui sont particulièrement évidentes dans les Alpes (80% de la population alpine vit en ville) (...). L'objectif est l'établissement d'un cadre de dialogue entre les Alpes et leur voisinage, pour contribuer à la

*delimitazione: io voterò contro il punto 5, perché penso che una delimitazione troppo stretta impedisca di cogliere le sinergie di un progetto di ampio respiro. Deve esserci il territorio prealpino e magari anche la collaborazione con le città (...) »<sup>24</sup>. (S&D).*

Cette négociation sur la définition de la macro-région fait apparaître la montagne alpine comme une figure de la transition entre des espaces de protection de la nature et les métropoles. Le projet de stratégie macro-régionale suppose de penser et de construire cette relation pour imaginer un autre type d'aménagement. La délimitation finit bien ici par être réduite à ce qu'elle est : une construction sociale ayant fonction d'opérateur dans l'action, une représentation performative, mais non la limite d'un espace qui préexisterait à l'action : « *They [the boundaries] function as a starting point for discussions, may clarify the understandings of the institutional actors that produce them and are needed as soon as one seeks to use quantitative evidence to support policy-development through*<sup>25</sup> » (Samecki, 2009).

La forme liminale devient ainsi plus complexe, se rapprochant de la signification que lui donne Homi Bhabha, dans la mesure où l'interaction entre métropoles et Alpes conduit à retravailler et renégocier la définition de la montagne. Au-delà de la définition des espaces, c'est le référentiel de la limite lui-même qui est mis en cause, avec des tentatives pour caractériser une situation à la fois d'interaction et de différenciation.

## **Conclusion**

Le débat sur la macro-région rend compte d'une transformation dans la figure de la frontière. Les délimitations précédentes de l'espace alpin, linéaires et fixes, sont remises en cause, et laissent entrevoir l'émergence d'une zone alpine liminaire. Le caractère liminal se justifie par deux raisons. Dans une conception qui renvoie aux théories de Van Gennep, l'espace bordant le périmètre de la convention alpine est considéré à la fois comme non alpin, d'identité alpine partielle, et menaçant l'identité alpine de la zone interne. Cet espace est par ailleurs l'espace du débat, en tant qu'étendue posant problème et en tant qu'objet à partir duquel se pose la question de l'identité alpine. C'est autour de la place des villes -dans, en dehors, ou en relation- que l'identité des Alpes est amenée à se reformuler, dans un débat entre acteurs alpins, amenés à définir ce qui les rassemble pour justifier leur demande. Cette dimension nous renvoie à la liminalité telle que la considère Homi Bhabha. La formulation du commun est liée à l'action : elle n'est pas d'ordre essentialiste mais d'ordre politique, en fonction des enjeux spatiaux et à la plus-value d'une démarche collective. Ces deux approches de la liminalité ne sont pas contradictoires. L'espace liminal bordant les Alpes naît de la confrontation entre une logique de projet et deux référentiels normatifs de la limite alpine, le

---

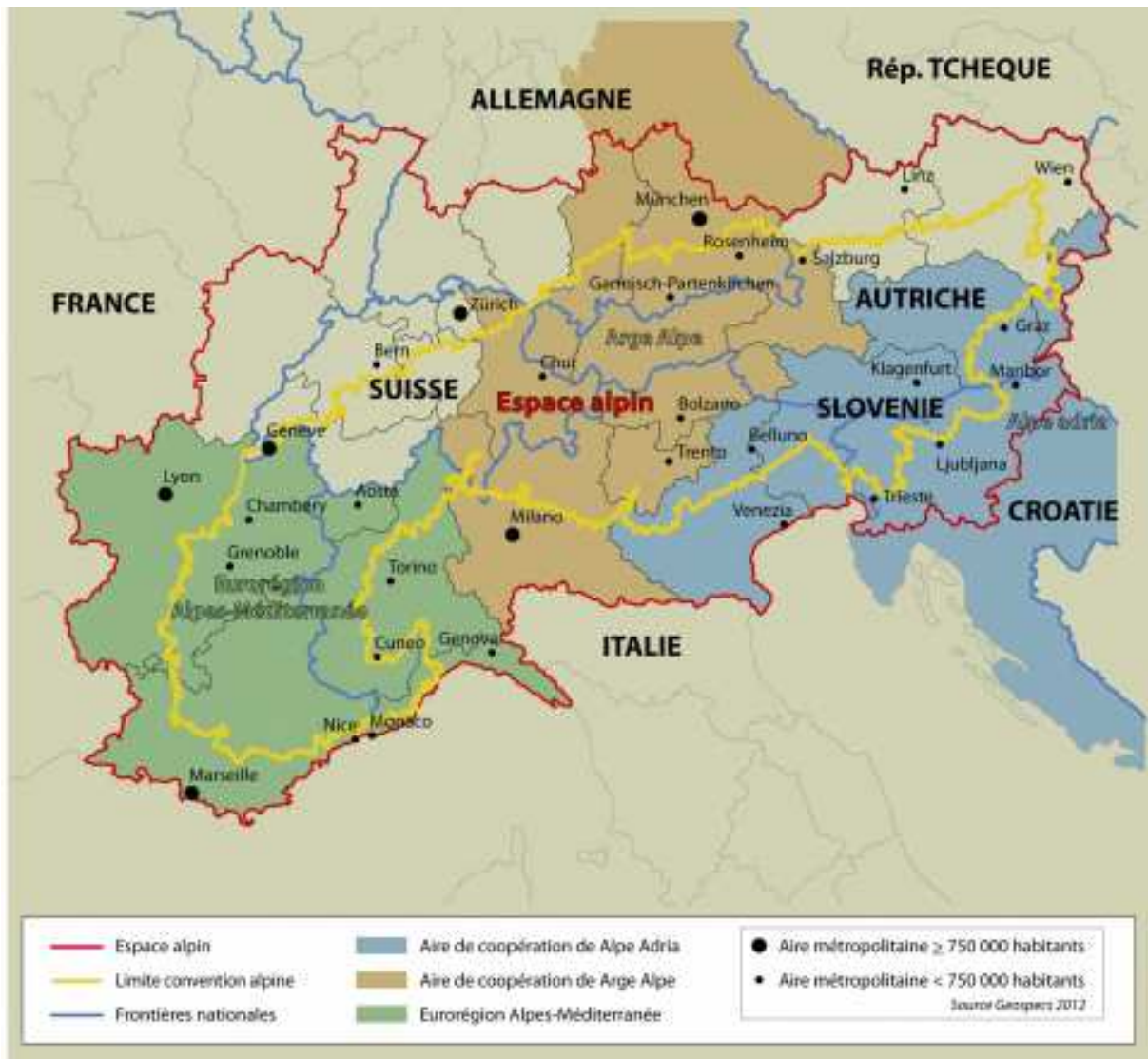
création ou l'adaptation de procédures afin d'assurer l'équilibre entre les intérêts des zones de montagne et de leurs habitants et ceux des zones voisines (Evrard, 2009)

<sup>24</sup> « Quatrième et dernier point : le territoire, la délimitation : je voterai contre le point 5, parce que je crains qu'une délimitation trop étroite empêche de saisir les synergies d'un projet de longue haleine. Il est nécessaire de définir une zone de piémont et pourquoi pas une collaboration avec les zones urbaines (...) » Trad. V. Giordano

<sup>25</sup> Les frontières représentent un point de départ pour des discussions, permettent une meilleure compréhension des acteurs institutionnels qui les produisent et sont nécessaires dès lors qu'on a besoin d'évidences pour soutenir le développement de politiques. » trad. K. Koop

référentiel éco-politique de la convention alpine et le référentiel techno-administratif de l'espace alpin. Aucun ne disparaît mais aucun ne parvient à fonder la représentation d'un espace « stratégique » qui ne ressortirait pas d'une logique euclidienne du découpage régional. De ce point de vue, le recours à la notion de liminalité peut avoir l'intérêt d'élargir les figures référentielles de la frontière et de permettre de penser les relations entre territoires, autrement qu'en termes de confrontation entre aires délimitées ou de transformation des périmètres. La liminalité pose le rapport entre territoires en termes d'interaction, non pas de manière spatialiste à travers une étendue qui serait de transition ou intermédiaire, mais dans la construction politique, à travers la mise en débat des référentiels territoriaux : la frontière n'est jamais qu'un opérateur, négociable et négocié. Cette figure de la frontière n'est pas identifiée en tant que telle, ce qui nous conduit à faire l'hypothèse qu'il y aurait un intérêt opérationnel à la travailler, à l'inscrire parmi l'ensemble des nouveaux référentiels de la frontière, pour qu'elle puisse contribuer à l'intelligibilité des processus de « mobilité ».

### **Figure 1. Frontières et coopérations transfrontalières**



© Thierry Morturier

## Bibliographie

ALFONSI F., 2012.– *Évolution des stratégies macro-régionales de l'UE : pratiques actuelles et perspectives d'avenir, notamment en Méditerranée*, Rapport (2011/2179(INI)) de la commission du développement régional du parlement européen.

[www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2012-0219+0+DOC+XML+V0//FR](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2012-0219+0+DOC+XML+V0//FR)

ANDREWS H., ROBERTS L. (eds), 2012.– *Liminal landscapes travel, experiences and Spaces in-between*, Routledge.

BÄTZING W., 2011.– « Ja zur Makroregion Alpen – aber nur mit Räumen gleichen Formats », in *Alpenscène* n° 95, [www.cipra.org/de/alpmedia/publikationen/4586](http://www.cipra.org/de/alpmedia/publikationen/4586)

BHABHA H. K., 1994.– *The Location of Culture*, Routledge classics.

BIALASIEWICZ L., GIACCARIA P., JONES ALUN MINCA C., 2012.– « Re-scaling 'EU' rope : EU macro-regional fantasies in the Mediterranean », *European Urban and Regional Studies*, pp. 59–76.

BRAUN G., KOVACS ZOLTAN L., 2011.– « Macro-Regional Strategies. Experiment for the Renewal of Economic Policy of the European Union », in *Public Finance Quarterly*, 2011/1, pp. 79-93.

CAILLY L., FOURNY M-C., CHARDONNEL S., BAILLEUL H., DODIER R., FEILDEL B., LOUARGANT S., ([Terrhabmobile](#)), 2013.– « Lorsque la mobilité territorialise. Des pratiques individuelles de mobilité à la mobilisation de solidarités collectives de proximité », in *Espaces Temps.net*, <http://www.espacestems.net/articles/lorsque-la-mobilite-territorialise>.

CENTLIVRES P., 2000.– « Rites, seuils, passages », in *Communications*, n°70, pp 33-44

CHURCH J.-M., 2011.– *La convention alpine, une organisation internationale : la pyramide à l'envers et le retour de l'Etat*. Thèse de doctorat de science politique Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.

CIPRA, 2013.– *Une nouvelle solidarité entre les Alpes et les régions environnantes. Document de position de la CIPRA sur une stratégie macrorégionale européenne pour les Alpes*, 19/06/2013, <http://www.cipra.org/fr/alpmedia/positions/118>

COMMISSION EUROPEENNE, 2013.– *Report from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions concerning the added value of macro-regional strategies*, 27/06/2013

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/communic/baltic/com\\_added\\_value\\_macro\\_region\\_strategy\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/baltic/com_added_value_macro_region_strategy_en.pdf)

CONVENTION ALPINE, 2012.– « Contribution de la Convention alpine au développement d'une stratégie macro-régionale alpine ("input paper") », <http://www.alpconv.org/fr/organization/groups/wgmacroregionalstrategy/default.html>

CPMR (Conference of peripheral maritime regions of Europe), 2010.– *Coopération territoriale et stratégies macro-régionales : quelles opportunités pour la politique de cohésion ?* Note technique du secrétariat général, [http://www.crpm.org/pub/docs/282\\_ntp\\_crpm\\_coopterritoriale\\_macrorgions\\_bptroms\\_fin\\_al.pdf](http://www.crpm.org/pub/docs/282_ntp_crpm_coopterritoriale_macrorgions_bptroms_fin_al.pdf)

DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C., dir., 2004.– *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, Editions de la MSH

DEBARBIEUX B., RUDAZ G., 2010.– *Les faiseurs de montagne, imaginaires politiques et territorialités : XVIIIe - XXIe siècle*, CNRS Editions.

DEL BIAGGIO C., 2009.– « L'institutionnalisation de la région alpine à travers l'étude de deux réseaux pan-alpins (Alliance dans les Alpes et Alparc) », in *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, vol. 97, n° 2, pp. 85-98.

DUBOIS A., HEDIN S., SCHMITT P. AND STERLING J., 2009 .– « EU macro-regions and macro-regional strategies – A scoping study », in *Nordregio Electronic Working Paper*, n° 2009-4. <http://www.nordregio.se/en/Publications/Publications-2009/EU-macro-regions-and-macro-regional-strategies/>

DÜHR S., 2011.– « Mer Baltique, Danuble et stratégies macro-régionales : un modèle de coopération transnationale dans l'UE ? » In *Etudes & recherches* 86.

EVRARD N., 2009.– « Vers une stratégie macrorégionale des Alpes », in *Note pour débat interne AEM: Vers une stratégie macrorégionale pour les Alpes*. Les dossiers de l'AEM, [promonte-aem.net](http://promonte-aem.net).

GAGNOL L., 2011.– « Le territoire peut-il être nomade ? Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobile », in *L'Information géographique*, n°1, pp. 86-97.

GLOERSEN E., BAUSCH T., HUREL H., PFEFFERKORN W., DEL FIORE F. AND RATTI C., ZAVODNIK-LAMOVSEK A., 2013.– *Strategy-development for the alpine Space. Final Report*, [http://www.alpine-space.eu/fileadmin/media/Downloads\\_in\\_about\\_the\\_programme/SDP\\_Final\\_Report.pdf](http://www.alpine-space.eu/fileadmin/media/Downloads_in_about_the_programme/SDP_Final_Report.pdf)

LATOURE B., 2005.– *Changer de société. Refaire de la sociologie*, La Découverte.

MURPHY R. F., 1987.– *Vivre à corps perdu. Le témoignage et le combat d'un anthropologue paralysé*, Plon, 1990.

PARLEMENT EUROPEEN, 2013.– *Résolution du 23 mai 2013 sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes* (2013/2549(RSP))  
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0229&language=FR&ring=P7-RC-2013-0190>

PETITE M., 2011.– *Identités en chantiers dans les Alpes. Des projets qui mobilisent objets, territoires et réseaux*, Peter Lang.

PRICE M., LYSENKO I., GLOERSEN E., 2004.– « La délimitation des montagnes européennes », In *Revue de géographie alpine*, 2004, n°2, pp. 61-74.

RETAILLE D., 2005.– « L'espace mobile », In Antheaume B., Giraut F. (eds), *Le Territoire est mort, vive les territoires !*, Paris, IRD, pp. 175-202.

RETAILLE D., 2011.– « La transformation des formes de la limite », in *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], 6 | 2011, : <http://articulo.revues.org/1723> ; DOI : 10.4000/articulo.1723

RETAILLE D., WALTHER O., PISSOAT O., 2012.– « Espace, temps, mobilité : cartographier le mouvement et appréhender l'espace mobile pour comprendre l'actualité saharienne », HAL-SHS-00767076.

SAMECKI P., 2009.– *Discussion Paper. Macro-regional strategies in the European Union*. [http://www.interact-eu.net/downloads/1682/Discussion\\_Paper\\_Macro\\_regional\\_strategies\\_in\\_the\\_European\\_Union\\_11\\_2009.pdf](http://www.interact-eu.net/downloads/1682/Discussion_Paper_Macro_regional_strategies_in_the_European_Union_11_2009.pdf) (consulté le 11/04/2013)

STOCCHIERO A., 2010.– « Macro-Regions of Europe: Old Wine in a New Bottle? »  
*Background Paper*, CeSPI, [http://www.cespi.it/WP/WP%2065-CeSPI%20Macroregioni%20europee%20\\_eng\\_.pdf](http://www.cespi.it/WP/WP%2065-CeSPI%20Macroregioni%20europee%20_eng_.pdf)

TURNER V., 1969.– *The ritual process. Structure and anti-structure*, Aldine de Gruyter.

VAN GENNEP A., 1909.– *Les rites de passage. Etude systématique des rites*, éd. Picard.

WILLETT J., DEEGAN M. J., 2001.– « Liminality and disability : rites of passage and community in hypermodern society », in *Disability Studies Quarterly*, Volume 21, n°3, pp. 137-152.